



# Projet : l'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou

## **Projet pilote d'Appui à la Restauration des Ecosystèmes de la tête de bassin de la Mékrou (PAREM) au Bénin**

# PLAN

## 1. Présentation du Projet Pilote

- Contexte
- Objectifs
- Résultats
- Activités
- Dispositif de mise en œuvre


## 2. Point d'exécution

- Physique
- Financière

## 3. Perspectives

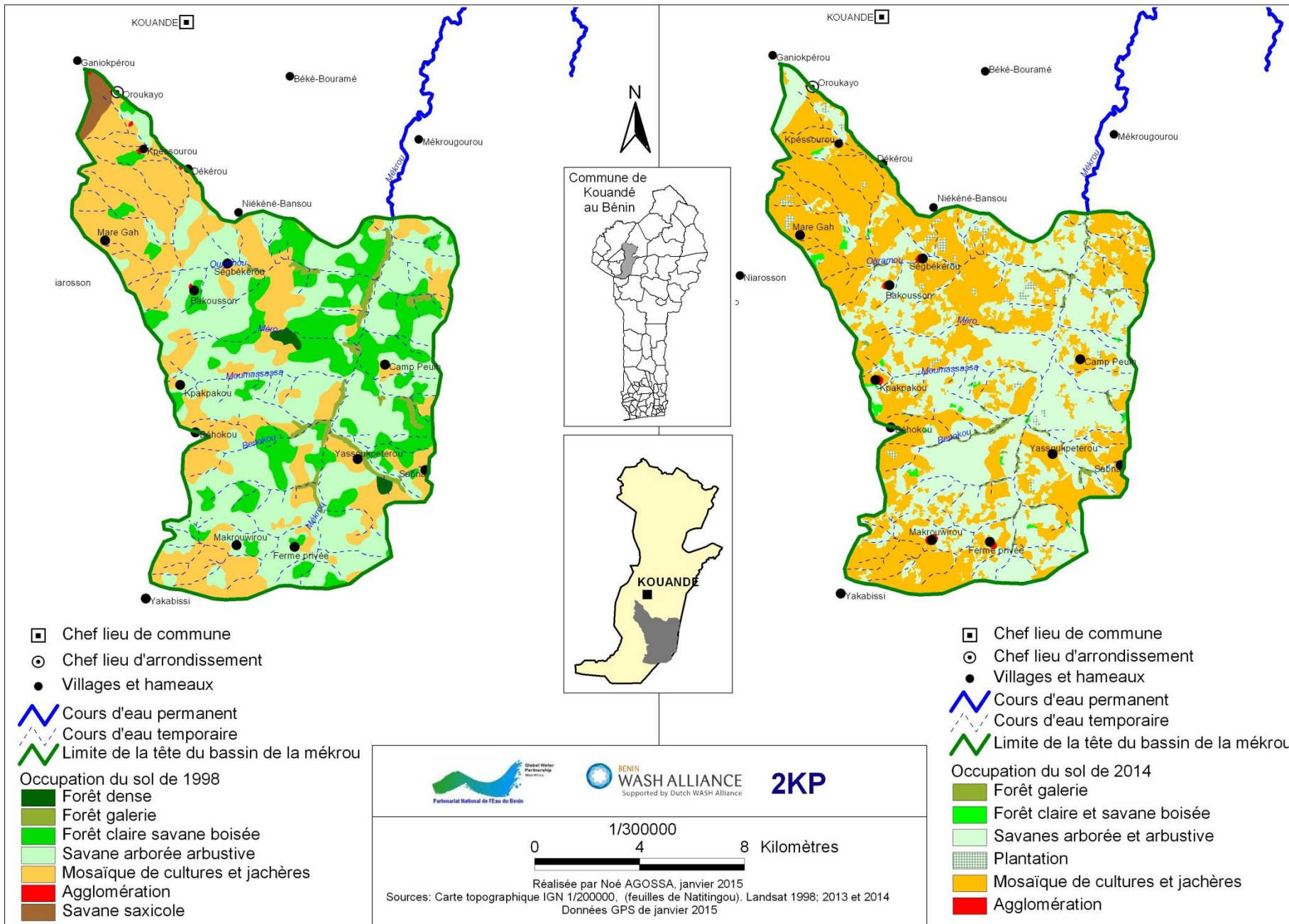
# 1. Présentation du projet

# 1.1 Contexte

- PAREM  s'inscrit dans la mise en œuvre du projet Mékrou-transfrontalier ;
- PAREM vient renforcer les actions de l'initiative de gestion intégrée de la tête de bassin Versant de la Mékrou (2013-2015) soutenu par le programme de l'Alliance WASH-Bénin;
- PAREM axe ses actions autour de l'espace de la TBV-Mékrou: espace important à considérer dans la gestion durable des ressources en eau;

## Contexte (suite)

- la TBV-Mékrou : source de la rivière Mékrou ;
- la TBV est sujette à de fortes pressions humaines du fait de ses caractéristiques physiques, hydrologiques et écologiques;
- la TBV-Mékrou est confrontée à plusieurs problèmes tels que la vulnérabilité de la fonction hydrologique , une forte dégradation des ressources forestières au profit des activités anthropiques ; la destruction des espèces fauniques etc, (PNE-Bénin,2015) ;



## 1.2 OBJECTIFS DU PAREM

### ➤ **Objectif Global**

Contribuer à la restauration des écosystèmes de la tête du bassin versant de la rivière Mékrou, à travers l'information et la sensibilisation des populations ainsi que la promotion des initiatives locales d'atténuation des effets du changement climatique.

### ➤ **Objectifs spécifiques**

- Améliorer la connaissance des populations sur les impacts des changements climatiques sur les écosystèmes de la tête du bassin ;
- Réduire la dégradation des écosystèmes naturels de la tête de la Mékrou.

## 1.3 RESULTATS ATTENDUS DU PAREM

- les populations ont une meilleure connaissance des impacts des changements climatiques sur les écosystèmes de la tête du bassin ;
- des initiatives locales de protection et de gestion durable des ressources naturelles (promotion des foyers améliorés par les ménages pour la cuisine et par les unités de transformation du riz paddy, manioc et soja et d'installation de plantations communautaires/communales) sont mises en œuvre ;
- les acquis des actions locales développées sont capitalisés.



## 1.4 Les activités à mener

**R1** : les populations ont une meilleure connaissance des impacts des changements climatiques sur les écosystèmes de la tête du bassin :

- actualiser le plan de communication simplifié (IEC/CC) pour sensibiliser la population ;
- mettre en œuvre un plan de communication simplifié (IEC/CC) pour sensibiliser la population sur les enjeux liés aux changements climatiques et les mesures d'adaptation ou d'atténuation locales y afférentes.

# Les activités à mener: résultat 2

**R2** : des initiatives locales de protection et de gestion durable des ressources naturelles (promotion des foyers améliorés par les ménages pour la cuisine et par les unités de transformation du riz paddy, manioc et soja et d'installation de plantations communautaires/communales) sont mises en œuvre :

- Promouvoir l'utilisation des foyers améliorés par les ménages pour la cuisine et par les unités de transformation du riz paddy, manioc et soja (au moins 80 femmes/monitrices seront formées pour la promotion desdits foyers);
- Installer des plantations communales/communautaires d'anacardiers à forte productivité au détriment des cultures annuelles érogènes et polluantes sur les terres situées dans l'emprise de la tête du bassin .

# Les activités à mener: résultat 3

R3 : les acquis des actions locales développées sont capitalisés

- Assurer la capitalisation des acquis du PAREM à travers la réalisation d'un film documentaire et d'une étude sur les acquis du projet pilote qui aboutira à l'élaboration d'une plaquette d'information.

# 1.5 Dispositif de mise en œuvre

➤ Trois organes sont mis en place :

- **Comité de Pilotage :**

- i) donner des orientations stratégiques pour la bonne exécution du projet et
- ii) valider les différents documents de travail.

- **Comité local de suivi**

- i) faire le suivi de la mise en œuvre des activités de l'UPG
- ii) fournir un appui technique à l'UPG

- **Unité de gestion du projet:**

- i) mettre en œuvre des activités du projet
- ii) rendre compte au comité local de suivi et au comité de pilotage.

## 2. Point de mise en œuvre

## 2.1 Exécution physique

- Voir tableau Excel: taux d'exécution PAREM

## 2.2 Exécution financière

- Voir tableau Excel: taux d'exécution budget  
PAREM

## 3. Perspectives

- Suivi des plantations
- Validation de la délimitation de la TBV
- Réalisation du forage et des aménagements
- Capitalisation des acquis
- Fin du projet: fin novembre 2017.



**MERCI POUR VOTRE  
ATTENTION**